

# Critères de financement Entreprises d'architecture

## Critères de financement par dispositifs applicables en 2026

Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP.

*Mise à jour : 23/06/2026*

### Plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

#### À noter

- › **Les actions de formation des entreprises 50 salariés et plus sont financées sur les fonds conventionnels et/ou versements volontaires**
- › **Durée minimale des actions de formation : 4 h**
- › **Plafond de financement entreprise :**
  - **7 500 € HT** pour les entreprises de moins de 11 salariés
  - **15 000 € HT** pour les entreprises de 11 à 49 salariés
  - **50 000 € HT** pour les entreprises de 50 à 74 salariés
  - **80 000 € HT** pour les entreprises de 75 salariés et plus
- › **Prise en charge sur la contribution conventionnelle uniquement :**
  - Frais de garde d'enfant : 40 € HT/jour/enfant de moins de 13 ans pour toutes les actions de formation réalisées pendant ou en dehors du temps de travail
  - Frais annexes pour les personnes en situation de handicap : prise en charge au réel dans la limite de 300 € HT/jour de formation sur présentation de justificatif
- › Toutes les demandes de prise en charge se font **dans la limite des fonds disponibles**. En cas d'épuisement des fonds, les entreprises seront informées par un refus de financement.

➤ **Barèmes de remboursement des frais annexes :**

- Nuitée : 112 € HT pour les grandes métropoles et les DROM
- 96 € HT pour la Province
- Repas : 19 € HT
- Transport : 0,32 € HT/ km

## Actions de formation Métier

### Actions prioritaires de branche

#### Liste des actions prioritaires de branche

- Durée maximale de prise en charge : 105 h
- Coût pédagogique : 50 € HT/h
- Frais annexes : oui (exclusivement pour les entreprises de moins de 11 salariés)
- Frais de salaire : 25 € HT/h (exclusivement pour les entreprises de moins de 11 salariés)

### Actions prioritaires cœur de métier (y compris formations BIM et logiciels métier CAO/DAO)

- Durée maximale de prise en charge : 35 h
- Coût pédagogique : 30 € HT/h
- Frais annexes : oui (exclusivement pour les entreprises de moins de 11 salariés)
- Frais de salaire : 15 € HT/h (exclusivement pour les entreprises de moins de 11 salariés)

## Actions de formation Transverses

### Formations transverses

- Durée maximale de prise en charge : 14 h
- Coût pédagogique : 25 € HT/h
- Frais annexes : non
- Frais de salaire : non

### Santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE (conformément à la réglementation en vigueur) - Formation initiale

- Durée maximale de prise en charge : 35 h
- Coût pédagogique : 50 € HT/h
- Frais annexes : non



## Critères de financement IDCC 2332 Entreprises d'architecture

» Frais de salaire : non

### **Santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE (conformément à la réglementation en vigueur) - Renouvellement de la formation**

- » Durée maximale de prise en charge : 21 h
- » Coût pédagogique : 50 € HT/h
- » Frais annexes : non
- » Frais de salaire : non

## **Actions de formation Développement**

**Formation diplômantes et certifiantes CQP et RNCP (la HMONP et les diplômes universitaires ne sont pas pris en charge)**

- » Coût pédagogique : 15 € HT/h
- » Hors plafond
- » Frais annexes : non
- » Frais de salaire : non

### **Bilan de compétences**

- » Durée maximale de prise en charge : 24 h
- » Coût pédagogique : 85 € HT/h

[Plus d'informations sur le Bilan de compétences](#)

### **Accompagnement VAE**

- » Durée maximale de prise en charge : 48 h
- » Coût pédagogique : 60 € HT/h

[Plus d'informations sur la VAE](#)

Vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés implantée dans les Départements et Régions d'Outre-Mer ? ✓

*Financement réservé aux entreprises situées dans les régions **Guadeloupe, Guyane, Martinique ou Réunion** et dans la limite des fonds disponibles.*

*Financement entrant dans le cadre des actions relevant du Plan de Développement des Compétences (PDC).*

## Spécificités des entreprises de moins de 50 salariés des DROM

### Financement complémentaire du plan de développement des compétences

Financement complémentaire de +15 % appliqué aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel.

Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

### Frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone

Lorsque la formation n'est pas disponible localement et dans la limite d'un salarié par an et par entreprise : prise en charge des frais de déplacement (inter-DROM ou hexagone) du salarié ou du formateur en mobilité (à partir de 3 stagiaires formés) :

- plafond de 1300 € HT aller/retour en classe économique par an et par salarié\* aux coûts réels supportés par l'entreprise ou l'organisme de formation (justificatif à fournir); Ainsi que la prise en charge des frais annexes des stagiaires/formateurs :
- nuitée: 112 € HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation);
- repas : 19 € HT.

*Afin d'accompagner les besoins de formation pour plusieurs salariés ou plusieurs déplacements pour un même stagiaire, lorsque cette demande est justifiée par une obligation de formation liée à une habilitation/accréditation ou au passage de l'examen (toujours si la formation ou le passage de l'examen n'est pas possible sur le territoire), l'entreprise pourra, à titre exceptionnel, solliciter le financement pour plusieurs collaborateurs ou plusieurs déplacements pour un même collaborateur.*

[Plus d'informations sur le plan de développement des compétences](#)

### Catalogue Sélexion

---

#### Qu'est-ce que Sélexion ?

Sélexion est le catalogue de formations sélectionnées par Opco EP, pour faciliter l'accès à la formation dans votre entreprise.

Dans chaque département, vous bénéficiez d'une offre de proximité, avec des thématiques ciblées pour développer les compétences de vos salariés, pouvant être jusqu'à 100% financée par Opco EP.

Ces formations, pensées pour répondre aux besoins spécifiques de votre entreprise ainsi qu'à son organisation, peuvent se dérouler en présentiel ou à distance.

Les formations sont prises en charge selon la taille de l'entreprise :

- **Moins de 50 salariés** : prise en charge des coûts pédagogiques à 100%.
- **50 salariés et plus** : prise en charge, dans la limite des fonds disponibles, des coûts pédagogiques à 100%, avec un cofinancement au titre des fonds conventionnels de branche (hors plafond).

[Plus d'informations sur Sélexion](#)

### Fonds social européen (FSE+)

---

#### Qu'est-ce que le FSE+ et ses conditions de financement ?

Le dispositif FSE+ (Fonds social européen Plus) **peut couvrir jusqu'à 50% des coûts de formation**.

Cette prise en charge est accordée dans la **limite des fonds disponibles** et après une étude approfondie du dossier, en fonction des critères d'éligibilité du projet, de l'entreprise et des salariés.

Elle porte sur les coûts pédagogiques et, éventuellement sur un forfait de rémunération de **12 € HT/h par stagiaire**.

**Entreprises de moins de 50 salariés :**

- Financement **jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques éligibles** (50% par le FSE et 50% par des fonds propres d'Opco EP)
- **Plafond** : 350 € HT par jour et par stagiaire, dans la limite de 2 500 € HT/groupe/jour.

### » Entreprises de 50 salariés et plus :

- Financement **jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques éligibles** (50% par le FSE et 50% par les fonds conventionnels de la branche)
- **Plafond** : 350 € HT par jour et par stagiaire, dans la limite de 2 500 € HT/groupe/jour et 150 000 € HT/entreprise

Exceptionnellement, les fonds conventionnels de branche permettent de cofinancer tout ou partie du reste à charge de l'entreprise (hors plafond).

Ce cofinancement se fera dans la limite des fonds disponibles et des plafonds FSE+.

La prise en charge se fera après une étude approfondie du dossier, en fonction des critères d'éligibilité du projet, de l'entreprise et des salariés. C'est pourquoi un échange préalable avec votre conseiller est nécessaire pour pouvoir bénéficier d'un financement.

[Plus d'informations sur le Fonds Social Européen](#)

## Contrat d'apprentissage

### Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

**Consulter le niveau de prise en charge** sur [le site de France compétences](#)

**Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés** : majoration à hauteur de 4 000 € HT maximum par an sur demande expresse du CFA.

### Diplôme ou titre Bac+3 et plus - Participation forfaitaire obligatoire de l'employeur

Participation de **750 € HT** pour tout contrat conclu à partir du 1er juillet 2025 visant un diplôme ou un titre de **niveau Bac+3 (niveau 6) ou supérieur**.



## Critères de financement IDCC 2332 Entreprises d'architecture

Montant facturé par le CFA à l'employeur, après la période probatoire.

[En savoir plus](#)

### Frais annexes

- › Restauration : 3 € HT / repas
- › Hébergement : 6 € HT / nuit
- › 1<sup>er</sup> équipement : dans la limite de 500 € HT sur facturation du CFA.

### Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un [accompagnement d'Opco EP](#).

[Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage](#)

Contrat de professionnalisation

---

## Financement du contrat

### Titres et diplômes enregistrés au RNCP

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 12 € HT/h

### CQP Assistant projet en architecture

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 18 € HT/h

### Autres CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 12 € HT/h

### Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 12 € HT/h

### Contrats renforcés (publics prioritaires)

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 15 € HT/h

## Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois , jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

### Décision de votre branche professionnelle

Possibilité d'allonger la durée de l'action de professionnalisation **jusqu'à 24 mois pour tous les contrats de professionnalisation** , quel que soit le public et quelle que soit la qualification visée.

## Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

### Décision de votre branche professionnelle

Dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation visant un CQP, jusqu'à 40 %** de la durée du contrat et **jusqu'à 50 %** lorsque le salarié en contrat de professionnalisation :

- › est bénéficiaire de l'obligation d'emploi (travailleur reconnu en situation de handicap) ;
- › est un demandeur d'emploi inscrit depuis plus de 1 an ;
- › bénéficie du RSA ou de l'ASS ou de l'AAH ou a bénéficié d'un contrat unique d'insertion ;
- › effectue une période de mobilité internationale.

## Rémunérations minimales

Pour le titulaire d'un contrat de professionnalisation la rémunération ne peut être inférieure au pourcentage défini dans le tableau ci-dessous du salaire minimum attaché aux coefficients suivants :

Valeur du point : en fonction des accords de salaire départementaux et régionaux.

### › Niveau 4

- Coefficient de l'emploi occupé à l'issue du contrat : 200

### › Niveau 5

- Coefficient de l'emploi occupé à l'issu du contrat : 240

### › Niveau 6

- Coefficient de l'emploi occupé à l'issu du contrat : 260

### › Niveau 7

- Coefficient de l'emploi occupé à l'issu du contrat : 320



Selon l'accord du 23 septembre 2021, la branche reconnaît les bacs généraux au même titre que les bac professionnels.

Le montant de la rémunération de l'alternant varie selon son âge et la qualification visée, et ne peut être inférieur aux taux conventionnels ci-après :

### **Inférieur au Bac professionnel de la branche, ou équivalent, ou égal, ou supérieur au Bac professionnel d'une autre branche**

- < 21 ans
  - 55 % du SMC
- 21-25 ans
  - 70 % du SMC
- 26 ans et plus
  - 85 % du SMC sans pouvoir être inférieur à 100 % du SMIC

### **Égal ou supérieur au Bac professionnel de la branche ou équivalent**

- < 21 ans
  - 65 % du SMC
- 21-25 ans
  - 80 % du SMC
- 26 ans et plus
  - 85 % du SMC sans pouvoir être inférieur à 100% du SMIC

### **Qualification lors de l'embauche correspondant à un niveau 5 (Bac +2) ou équivalent (Dispositions UNAPL de l'accord du 25/06/15)**

- < 21 ans
  - 90 % du SMIC si plus favorable que le SMC
- 21-25 ans
  - 90 % du SMIC si plus favorable que le SMC
- 26 ans et plus
  - 85 % du SMC sans pouvoir être inférieur à 100 % du SMIC

[Plus d'informations sur le contrat de professionnalisation](#)

## Tutorat et maitre d'apprentissage

---

### Financement

*Dans la limite des fonds disponibles*

## Tutorat – dans le cadre du contrat de professionnalisation

### Formation tuteur

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge hors plafond :
  - Coût pédagogique : 30 € HT/h (15 € HT/h alternance et 15 € HT/h conventionnels)
  - Frais de salaire : 25 € HT/h (conventionnels)
  - Frais annexes selon les barèmes en vigueur sur l'enveloppe conventionnelle, soit :
    - Nuitée : 112 € HT pour les grandes métropoles et les DROM
    - 96 € HT pour la Province
    - Repas : 19 € HT
    - Transport : 0,32 € HT/ km

### Aide à la fonction tutorale

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum
- › Taux de prise en charge hors plafond : 230 € HT/mois sous réserve que le tuteur soit formé (présentation du justificatif)

## Maitre d'apprentissage – dans le cadre du contrat d'apprentissage

### Formation maitre d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- Taux de prise en charge hors plafond :
  - Coût pédagogique : 30 € HT/h (15 € HT/h alternance et 15 € HT/h conventionnels)
  - Frais de salaire : 25 € HT/h (conventionnels)
  - Frais annexes selon les barèmes en vigueur sur l'enveloppe conventionnelle, soit :
    - Nuitée : 112 € HT pour les grandes métropoles et les DROM
    - 96 € HT pour la Province



## Critères de financement IDCC 2332 Entreprises d'architecture

- Repas : 19 € HT
- Transport : 0,32 € HT/ km

### Aide à la fonction de maître d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum
- › Taux de prise en charge hors plafond : 230 € HT/mois sous réserve que le maître d'apprentissage soit formé (présentation du justificatif)

### Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

---

#### POE individuelle

[Consulter la page du dispositif](#)

#### POE collective

[Consulter la page du dispositif](#)

### Actions prioritaires de branche

---

#### Priorité 1 – L'environnement

- › Prescrire en matériaux biosourcés
- › Rénover avec des matériaux biosourcés
- › Construire avec le bois : les essentiels pour les architectes
- › Gestion des Eaux Pluviales à la parcelle
- › Immersion dans des projets concrets éco-responsables pour rénover et construire autrement
- › La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie
- › Le ré-emploi des matériaux : les acteurs, les freins et les leviers
- › Intégrer les matériaux bio- et géo-sourcés dans un projet de rénovation thermique
- › Transferts hygrothermiques
- › Ventilation et étanchéité à l'air

- › Concevoir avec le climat d'aujourd'hui et de demain : stratégies innovantes pour un bâti adapté et confortable - sobriété énergie, sobriété matière
- › Le sol - apprentissage des bases fondamentales pour une démarche d'aménagement durable
- › Conception et mise en oeuvre d'un système de ventilation conforme à la RE2020
- › Re-construire en terre crue
- › Devenir Mon Accompagnateur Rénov: Parcours 4 jours
- › Les fondamentaux des systèmes de ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire et rafraîchissement
- › Intégrer la terre crue dans un projet de construction
- › (Ré)intégrer la biodiversité dans un projet de réhabilitation
- › Formation terre : isolation en terre-allégée et enduits de terre crue
- › RE2020 : Exercices pratiques et rédaction des clauses travaux
- › LA PAILLE : connaître le matériau et ses techniques de mise en œuvre
- › RE2020 : Les calculs énergétiques réglementaires
- › L'offre globale de rénovation : un marché d'avenir
- › Acoustique biosourcée : conception et matériaux
- › Intégrer le réemploi de matériaux en maîtrise d'œuvre
- › RE2020 – Performances 2028 et 2031
- › RE2020 et Conception Architecturale Bas Carbone : Intégrer les exigences de la nouvelle réglementation environnementale pour 2050
- › Les bases pour construire en chanvre
- › RE-CONSTRUIRE EN TERRE en Appliquant les techniques constructives anciennes et nouvelles
- › RE 2020 : RISQUES ET SOLUTIONS
- › LA CONSTRUCTION PAILLE - PREMIERE APPROCHE. Principes, mise en œuvre et gestion
- › STRATEGIE DE CONCEPTION PASSIVE POUR DES BATIMENTS SOBRES, LOW-TECH ET ACCESSIBLES FINANCIEREMENT
- › L'HUMIDITE DANS LES PAROIS : Savoir réaliser les choix techniques et de mise en œuvre pour des bâtiments sains et pérennes
- › LA REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS : Solutions techniques et de conception pour atteindre une performance énergétique et un confort d'usage
- › LE CONFORT D'ETE : COMPRENDRE LES PRINCIPES FONDAMENTAUX. APPLICATIONS EN RENOVATION ET CONCEPTION PASSIVE, EN STRUCTURE BOIS ET ISOLATION BIOSOURCEE, EN RESIDENTIEL ET TERTIAIRE.

- › L'ACOUSTIQUE INTERIEURE : MAITRISER LA REVERBERATION DES LOCAUX. Mise en œuvre pratique de solutions écologiques
- › ISOLATION PHONIQUE EN CONSTRUCTION BOIS. Atelier pour la mise en œuvre pratique de solutions
- › REEMPLOI ET BAS CARBONE - LE REEMPLOI COMME NOUVEAU MODE DE CONSTRUIRE  
Intrications entre la nouvelle réglementation RE2020, la notion de bas carbone et le réemploi.
- › Concevoir et réaliser un projet en ossature bois
- › Intégrer des cloisons en terre crue dans un projet de construction
- › INTEGRER LA BIODIVERSITE VEGETALE DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET D'AMENAGEMENT
- › Matériaux éco-sourcé : Terre
- › Suivi administratif du MAR
- › Intégrer les matériaux de réemploi dans un projet de construction
- › Intégrer la pierre dans un projet de construction
- › Analyser une terre et formuler un matériau pour construire
- › Intégrer le pisé dans un projet de construction
- › CONSTRUIRE EN TERRE CRUE : RESSOURCES, TECHNIQUES CONSTRUCTIVES ET MISE EN ŒUVRE. Formation sur site en mode atelier
- › Rénovation énergétique performante
- › Assainissement écologique dans les bâtiments urbains
- › S'affranchir des risques ou solutionner les problèmes liés à la migration de vapeur en rénovation du bâti ancien
- › Réussir sa réponse au décret tertiaire
- › Sécuriser la performance et les coûts de vos systèmes Chauffage-Ventilation-Climatisation
- › Concevoir l'architecture d'une enveloppe thermique de qualité
- › Programmer et piloter la performance énergétique et le confort des bâtiments neufs et rénovation
- › Devenir Mon accompagnateur rénovation MAR
- › Valoriser le bois en aménagement paysager : principes de conception et réalisation
- › Assurer la gestion de l'eau dans le projet urbain durable
- › Pathologie du bâtiment et humidité
- › Concevoir avec la RE 2020
- › Les fondamentaux des systèmes de ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire et rafraîchissement

- › Limiter le risque de surchauffe et maîtriser le confort d'été dans un bâtiment d'habitation (neuf et rénovation)
- › Rénovation des bâtiments à caractère patrimonial
- › Optimiser la conception architecturale : ACV - Analyse en Cycle de Vie, logiciel Cocon BIM et matériaux biosourcés
- › Conception durable
- › Optimiser le confort estival : stratégies pour contrecarrer les îlots de chaleur urbains et concevoir en conséquence
- › Les matériaux Bio et Geo sourcés
- › Réemploi des matériaux
- › La gestion des eaux pluviales à la parcelle
- › Re-Construire en terre en appliquant les techniques constructives anciennes et nouvelles
- › Améliorer le confort thermique des bâtiments anciens
- › Prendre en compte le confort d'été à l'intérieur du bâti, en fonction du projet
- › OBJECTIF TERRE - Construire en terre crue
- › Pro-Paille : Respecter les règles professionnelles CP 21012 caractérisant le matériau paille comme isolant de structures et support d'enduits
- › S'initier à la construction paille pour une architecture raisonnée
- › CONSTRUIRE EN CHANVRE : Maîtrise d'œuvre
- › PRO-PAILLE+ Architecture Maîtrise d'œuvre
- › Décrypter le décret tertiaire : décryptage technique du cadre réglementaire et des obligations liées au décret tertiaire
- › RE 2020 : maîtriser les seuils 2028 : sobriété énergétique, sobriété carbone, confort d'été. Comment en faire un atout pour la qualité architecturale ?
- › Rénover avec des matériaux biosourcés
- › Matériaux éco-sourcé : Construire en bois
- › Les fondamentaux de la RE2020
- › Créer des sols fertiles via le recyclage et l'économie circulaire - Génie agronomique
- › Économie Circulaire & Filières 3R (Réemploi, Réutilisation, Recyclage) : Comment circulariser la construction de demain ?
- › Déconstruction et réemploi : vers une construction durable et réglementée
- › CEPH-A - Artisan européen bâtiment passif
- › CEPH-Xpert - Devenir expert en conception de bâtiments passifs
- › CEPH-R & CEPH-A-R - Rénovation et Artisan Rénovation
- › CBP - Concevoir un Bâtiment de type Passif
- › CEPH Concepteur/Conseiller Européen PassivHaus

- » Concevoir avec les matériaux biosourcés et géosourcés pour répondre aux normes de la RE 2020 et valoriser la durabilité en construction
- » Innover dans le bâtiment pour accélérer la transition écologique
- » Économie circulaire et démarche BAZED, pour concevoir des BATiments ZEro Déchets
- » Concevoir et piloter un projet DDQE Développement Durable et Qualité Environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction
- » Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- » Concevoir des bâtiments bas carbone dans le respect de la RE2020
- » Economie circulaire et réemploi dans le bâtiment : Approfondir, s'outiller et s'inspirer
- » Economie circulaire et réemploi dans le bâtiment : Comprendre, concevoir et mener un chantier
- » Stratégies de gestion du confort d'été
- » Vers un bâtiment responsable RE 2020
- » Evoluons positif: optez pour la stratégie du passif
- » Economie circulaire - Le réemploi des matériaux de construction
- » Les éco-matériaux : un choix durable
- » Construire en terre crue aujourd'hui
- » Toitures Terrasses: isoler sans risque
- » Gérer les surchauffes dans un bâtiment performant
- » Récupérer et gérer les eaux pluviales à la parcelle
- » Confort d'été et réduction des surchauffes
- » Construire et rénover en terre crue
- » Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- » PRO-PAILLE : Construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction en paille
- » Quels rôles et quels enjeux pour le sol en milieu urbain ?
- » Rafraîchir les villes et les territoires
- » Surélévation bois en habitat individuel
- » Végétaliser l'architecture : murs et toits végétaux
- » L'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE
- » LE BATIMENT FRUGAL
- » LE CONFORT D'ETE PASSIF
- » Construire Eco-responsable
- » CONSTRUIRE AVEC UNE ECONOMIE CIRCULAIRE : ECOCONCEPTION ET BAS CARBONE
- » LA GESTION DE L'EAU DANS UN PROJET DE CONSTRUCTION ET/OU D'AMENAGEMENT
- » CONCEVOIR ET PILOTER UN PROJET AVEC ET POUR LE REEMPLOI



- › LE PAYSAGE DES PROJETS D'ARCHITECTURE : Une boîte à outils pour les Agences d'Architecture - Spécial DROM
- › LE PAYSAGE DES PROJETS D'ARCHITECTURE : Une boîte à outils pour les Agences d'Architecture
- › GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES
- › CONFORT D'ÉTÉ ET D'HIVER : Deux visions dans une approche globale pour éviter la surchauffe
- › LE PASSIF COMME STRATÉGIE : Une solution positive

### Priorité 2 – Le projet

- › RE2020 - Objectifs seuils 2028
- › La rénovation des bâtiments tertiaires
- › Prendre en compte la RE2020 pour la conception de maisons individuelles et extensions
- › MENER UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ
- › Initiation à l'acoustique du bâtiment
- › Acoustique et matériaux biosourcés
- › Sécurité incendie dans les bâtiments d'habitation
- › La couleur dans l'environnement architectural : les fondamentaux
- › Chiffrage : Identifier les facteurs de choix qui impactent le prix d'un projet en neuf et en rénovation
- › Surélévation des bâtiments
- › Maîtriser les fondamentaux de l'acoustique - bâtiments bois et matériaux biosourcés
- › REGLEMENTATION INCENDIE ET CONCEPTION ARCHITECTURALE (module 1)
- › REGLEMENTATION INCENDIE ET CONCEPTION ARCHITECTURALE (module 2)
- › REGLEMENTATION INCENDIE DANS LES ERP DE 5ème CATEGORIE (Module 1)
- › Diagnostic, pathologies et solutions de rénovation du bâti ancien
- › La contractualisation avec les maîtres d'ouvrage
- › La gestion d'un projet d'architecture intérieure
- › Risques et pathologies dans le bâtiment
- › RÉGLEMENTATION TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION ACCESSIBILITÉ HANDICAPES (module 2)
- › Construire et rénover en zone sismique
- › Préservation du patrimoine bâti et performance énergétique
- › APPRIVOISER L'ADMINISTRATIF en Agences d'Architecture, Bureaux d'étude ou Entreprises de Maîtrise d'œuvre



- › FACT DOME™ : la méthode d'analyse et de diagnostic patrimonial des charpentes anciennes
- › Sécurité incendie dans les ERP du 1er groupe
- › INTERVENTION SUR LES BATIMENTS EXISTANTS : REHABILITATION BIOCLIMATIQUE & ECORESPONSABLE
- › LA COULEUR DANS L'ESPACE ARCHITECTURAL
- › LES DIVISIONS FONCIERES
- › Devenir facilitateur/facilitatrice de changements au service de la transition écologique
- › Suivi administratif de chantier
- › Appliquer les règles d'accessibilité handicapé ERP et logement, en ayant une approche humaine
- › Appliquer les règles de sécurité incendie dans les ERP - Établissements Recevant du Public
- › Traiter l'acoustique dès la conception pour produire l'attestation de conformité réglementaire
- › Révision des prix
- › Gestion Economique des travaux
- › Introduire le Lean Construction pour une gestion de projet collaborative
- › Pathologies liées à l'humidité dans les bâtiments
- › Assurances, garanties et gestion du risque
- › Programmation architecturale (PAMO)
- › Pathologies et solutions de confortement de la structure du bâti
- › Pathologie du bâtiment : traiter l'humidité
- › Mon Accompagnateur Rénov' : Comprendre le dispositif & Réaliser les démarches d'agrément
- › Réhabilitation : adapter conception et performance au type de bâti XIX<sup>e</sup>s, 1960, 1990
- › Réhabilitation durable & diagnostic technique en bâti ancien
- › AMO – Gestion de Projet
- › Sécurité incendie dans les ERP toutes catégories
- › L'accessibilité dans les projets de construction
- › Pour concevoir, construire ou rénover des bâtiments en terre exemplaires - 5 j
- › PRO-PAILLE - Construire et concevoir des bâtiments en respectant les règles professionnelles de construction en paille
- › PRO-CHANVRE - Concevoir et construire en béton de chanvre dans le cadre des règles professionnelles

- › Prescrire et produire un bois brûlé pour l'extérieur et l'intérieur, selon la technique ancestrale japonaise
- › 2CBBC / Concepteur construction bois bas carbone : de la ressource forestière à la réalisation de projets bois durables
- › Rénovation résiliente et low tech - adapter sa stratégie de rénovation au plus juste des besoins
- › La gestion du risque amiante dans les projets de rénovation
- › Réaliser un audit énergétique éligible aux aides financières
- › prévenir et traiter les pathologies liées à l'humidité
- › Initiation à la démarche participative
- › Appréhender l'économie d'un projet de construction ou de rénovation
- › Acoustique du bâtiment – Initiation
- › Comment gérer une opération en présence d'amiante ?
- › Diriger un chantier : de la préparation à la réception des travaux
- › Sécurité incendie ERP 5ème catégorie et code du travail
- › LES MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE
- › CONSTRUCTION BOIS : CONCEPTION ET PILOTAGE DES PROJETS
- › COUT GLOBAL D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION
- › ECONOMIE DU PROJET - PERFECTIONNEMENT ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION – « ESTIMATION DU PROJET »
- › Pathologie du bâtiment : traiter l'humidité
- › ECONOMIE DU PROJET : INITIATION A L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION
- › GESTION DE PROJET : METHODES ET OUTILS DU MANAGEMENT DE PROJETS ET DES MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE
- › CONNAITRE LES MATERIAUX DE STRUCTURE ET PROLONGER LEUR DUREE DE VIE
- › RE2020 ET CONCEPTION ARCHITECTURALE BAS CARBONE
- › SECURITE INCENDIE : FONDAMENTAUX ET PRATIQUE
- › RÉPONSE AU GROUPEMENT : SOUS-TRAITANCE ET CO-TRAITANCE Impact des nouvelles réglementations et nouveaux outils
- › LA POLLUTION DES SOLS : Prise en compte dans les projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement

### Priorité 3 – Le chantier

- › OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination)
- › Gestion et conduite de chantier - bâtiments collectifs et tertiaires

- › Assurer la mission OPC - Ordonnancement, Pilotage, Coordination
- › Assurer le suivi de chantier : du CCTP à la réception des travaux
- › Rédiger efficacement des pièces écrites architecturales : notices et CCTP
- › Gérer les pièces du chantier : suivi administratif, juridique et financier
- › La gestion comptable et financière du Chantier
- › Gestion et conduite de chantier
- › Accessibilité des Établissements Recevant du Public
- › L'approche de la conduite de chantier
- › Mission OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination
- › Gestion technique et administrative du chantier
- › Maîtrise des coûts : Projet & Chantier
- › Rédiger les pièces écrites : le CCTP
- › Comment gérer les aléas du chantier
- › Conduite de travaux en maison individuelle
- › Couleurs et architecture
- › Couleurs et architecture intérieure
- › Devenir Accompagnateur Rénov'
- › Devenir architecte expert de Justice ou consolider sa pratique
- › OPC - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier
- › Pathologies : Gérer l'humidité dans les bâtiments (neuf et rénovation)
- › Pathologies des bâtiments anciens : risques, précautions et remèdes
- › Pathologies des bâtiments modernes et contemporains (des années 50 à nos jours)
- › GESTION ET CONDUITE CHANTIER
- › GESTION CONTRACTUELLE ET PRECONTENTIEUSE DU CHANTIER
- › LES MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE D'EXECUTION : LA DET
- › ECONOMIE DU PROJET - PERFECTIONNEMENT ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION - «  
GESTION FINANCIERE DU CHANTIER »
- › LA MISSION OPC : ORDONNANCEMENT, PILOTAGE, COORDINATION

### Priorité 4 – La communication externe

- › De l'esquisse au rendu : l'IA, nouveau partenaire de l'architecte
- › Les bases de l'IA et du prompting
- › ASSURER UN ENTRETIEN COMMERCIAL POUR MIEUX CONVAINCRE SES FUTURS  
CLIENTS
- › Assurer une réunion de chantier et gérer les conflits

- › Maîtriser sa prise de parole en public et affirmer son leadership jusqu'au chantier !
- › Intégrer la participation citoyenne dans les projets urbains et architecturaux
- › Perfectionner l'art du pitch et de la prise de parole en public : impactez vos projets et convainquez vos interlocuteurs
- › Gérez vos réseaux sociaux et gagnez en visibilité
- › Savoir conduire une réunion de chantier
- › Gérer les clients: une relation "gagnant - gagnant"
- › Gérer les mécontentements et les conflits
- › Marchés publics : comment produire une réponse efficace ?
- › Marchés publics de travaux : Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la conception, la rédaction, le lancement et le pilotage
- › SAVOIR ETABLIR ET NEGOCIER SES CONTRATS DE MAITRISE D'OEUVRE
- › DEVELOPPER SON POUVOIR DE CONVICTION LORS D'UN ORAL
- › MENER DES REUNIONS EFFICACES ET PARTICIPATIVES

### Priorité 5 - L'entreprise

- › Mieux gérer son temps et prévenir son stress en agence (salarié(e)s)
- › Rentabilité et coût horaire décryptés : architectes, maîtrisez la gestion de votre agence et négociez vos contrats avec expertise.
- › L'IA, maîtriser les bases et explorer les possibilités - l'intelligence artificielle au service de l'architecture et du paysage
- › L'IA pour créer et communiquer avec impact - l'intelligence artificielle au service de l'architecture et du paysage
- › MAITRISER LES ETAPES ADMINISTRATIVES D'UNE MISSION D'ARCHITECTE
- › Gestion du stress et préparation aux présentations importantes
- › Répondre à un appel d'offres avec rapidité et efficacité
- › Comment répondre à un appel d'offre avec l'IA ?
- › Améliorer sa performance administrative
- › Gagner vos marchés publics
- › Maîtriser la réponse avec le DUME
- › Valoriser sa démarche RSE dans le mémoire technique
- › Maîtriser ses honoraires, booster sa rentabilité
- › MARCHES PUBLICS ET LE JURIDIQUE : contrats, obligations, devoirs, droits, gestion...
- › FAIRE UN MEILLEUR USAGE DE SON TEMPS
- › PREVENIR ET GERER LES TENSIONS RELATIONNELLES

- › L'IA pour simplifier l'administratif, la gestion des données et appels d'offres - l'intelligence artificielle au service de l'architecture et du paysage
- › S'AFFRANCHIR DES PIEGES DE LA RELATION ET ADOPTER UNE COMMUNICATION PLUS EFFICACE
- › Utiliser l'intelligence artificielle : Depuis les bases jusqu'à l'application concrète (modules au choix)
- › Gestion financière et management des agences d'architecture
- › Pilotage de la croissance des agences d'architecture
- › Manager son équipe en agence de MOE
- › Négocier : optimiser son pouvoir de persuasion pour améliorer ses résultats
- › Optimiser le processus de recrutement : maîtriser les entretiens pour une équipe performante
- › Optimiser les entretiens de fin d'année : un levier de croissance et de motivation pour votre agence d'architecture et de paysagisme
- › Gagner en efficacité en agence d'architecture grâce à l'IA (Intelligence artificielle)
- › Comment répondre à un appel d'offre avec l'IA ?
- › Réglementation incendie des Etablissements Recevant du Public (ERP)
- › Réglementation incendie des établissements recevant du public de 5e catégorie
- › Améliorez la qualité de vie au travail et engagez votre équipe dans une démarche QVT structurée
- › Prévenir le harcèlement et la discrimination en entreprise de maîtrise d'œuvre : garantir un environnement respectueux et la réussite des projets
- › Gestion administrative d'une agence d'architecture
- › Maîtriser les fondamentaux d'une négociation
- › Oser reprendre une agence, c'est possible !
- › Réussir sa soutenance de projet lors d'une audition
- › Piloter son agence d'architecture
- › Recruter et intégrer des collaborateurs
- › Manager ses collaborateurs en agence
- › Gérer son temps et faire de son stress un allié pour gagner en efficacité
- › Améliorer son organisation avec les cartes mentales
- › Diriger sereinement une réunion de chantier
- › LES CLES POUR PREPARER LA CESSIION / TRANSMISSION / FUSION / REPRISE D'UNE ENTREPRISE DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- › DIRECTION ET STRATEGIE : LES ETAPES CLES POUR CREER VOTRE ENTREPRISE ET STRUCTURER VOTRE PROJET

- › DEVELOPPER SON EFFICACITE PERSONNELLE : GESTION DU TEMPS, DU STRESS, ET AUTOMOTIVATION
- › GESTION DE L'ENTREPRISE DEMAÎTRISE D'OEUVRE
- › GAGNER EN EFFICACITE DANS LE MANAGEMENT D'EQUIPES PROJET
- › MAITRISER L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ENTREPRISE DE MAITRISE D'OEUVRE
- › LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- › RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRES D'ARCHITECTURE
- › STRATÉGIE COMMERCIALE POINTUE DANS LES MARCHÉS PUBLICS Gagner plus de marchés publics en adoptant une stratégie commerciale avant, pendant et après les marchés publics !
- › RSE Responsabilité Sociétale des Entreprise et marchés publics
- › LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL
- › L'ESSENTIEL DES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS des marchés publics remportés